

Programme CAP

Prévention des agressions faites aux enfants



La prévention des agressions est un enjeu important de la lutte contre les violences faites aux enfants. Le programme CAP (*Child Assault Prevention*) tient à promouvoir le droit au respect de l'intégrité de l'enfant, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle. Les objectifs du programme sont de permettre aux enfants de se sentir à l'abri du danger, d'avoir confiance en eux et leur donner la possibilité de faire des choix pour eux-même et d'agir sans contraintes. Ceci est possible en augmentant le pouvoir d'agir des enfants, qui ont le potentiel de résoudre des difficultés.

En raison de la dépendance des enfants aux adultes, il est nécessaire en parallèle d'informer les adultes sur leur responsabilité de croire et d'aider les enfants pour leur offrir un cadre de vie plus sécurisant. Il est aussi nécessaire de placer cette prévention au cœur des politiques de lutte contre les violences faites aux enfants, en lien avec d'autres partenaires.

Le programme CAP se base sur une analyse de la spécificité des violences faites aux enfants pour déterminer quels sont leurs besoins et quels outils leur transmettre ainsi qu'à leur entourage.

ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES ENVERS LES ENFANTS EN FRANCE

La convention des droits des enfants du 20 novembre 1989 définit la maltraitance par « *toute forme de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle* ».

Les violences spécifiques faites aux enfants

Les violences faites aux enfants sont le fait d'une vulnérabilité spécifique. Les enfants sont des êtres en construction, ce qui implique pour eux une forte dépendance à l'adulte en ce qui concerne leurs besoins primaires.

L'Office Mondial de la Santé distingue quatre types de violences envers les enfants.

- **la violence physique**, définie comme l'usage intentionnel de la force physique qui peut entraîner un préjudice pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité.

- **la violence sexuelle**, définie comme la participation d'un enfant à une activité sexuelle à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause. L'OMS¹ rapporte que 20 % des femmes et 5 à 10 % des hommes dans le monde entier affirment avoir subi des violences sexuelles durant leur enfance.

- **la violence psychologique** se manifeste de différentes façons. Il peut s'agir de comportements visant à humilier, intimider, brimer un enfant, de harcèlements (injures, sarcasmes, violences physiques, moqueries répétitives), et de violences verbales (crier, hurler, proférer des menaces, des ordres, du chantage...).

- **la négligence** concerne le défaut de la part de l'un des parents ou membre de la famille de pouvoir subvenir au développement et au bien être des enfants dans les domaines suivants : santé, éducation, développement affectif, nutrition, conditions de vie.

Selon l'Observatoire National de l'Enfance en Danger en 2010, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé à 273 000 sur la France entière.

Des violences qui se manifestent dans divers contextes

La famille est le lieu où s'exerce la grande majorité des violences envers les enfants. Se produisant le plus souvent dans l'intimité, la violence qui y est perpétrée (par les parents et/ou les personnes qui ont la garde des enfants) est l'une des formes les moins visibles de maltraitance d'enfants.

Selon une grande enquête réalisée par l'INSERM² (Institut national de la santé et de la recherche médicale), entre 400 et 800 homicides de mineurs par an serait le fait d'adultes, en général les parents.

L'Observatoire National de l'Action Sociale rapporte également que 60 % des maltraitances ont lieu dans le cercle familial.

A l'école, la violence peut s'exercer de deux manières. Du fait des adultes enseignants et personnels encadrants (brimades, humiliations...) et du fait des autres enfants (racket, harcèlement, violences physiques...).

Dans la rue par des adultes ou des enfants, connus ou inconnus (agressions physiques, injures, coercition...).

Néanmoins seule une petite proportion des violences faites aux enfants est signalée. En effet la plupart des enfants victimes n'en ont parlé à personne au cours de leur enfance. Ceci pour plusieurs raisons.

Les adultes, victimes de violences dans leur enfance, ont expliqué qu'ils ne savaient pas où et à qui s'adresser pour demander de l'aide. Certains d'entre eux redoutaient des représailles de la part des auteurs des violences ou l'intervention des autorités.

1 Office Mondial de la Santé

2 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Il arrive également que les adultes gardent le silence quand les auteurs sont des membres influents de la famille, de la communauté ou de la société..

Les conséquences des violences

Toutes ces violences ont un impact sur l'ensemble de la société, notamment un coût économique lié aux soins de santé (physiques et/ou psychiques), à la protection de l'enfance (enquêtes, jugements, frais d'incarcération ou de soins des auteur-e-s de violences).

Cependant, les répercussions les plus importantes concernent les victimes elles-mêmes.

En effet, l'exposition aux mauvais traitements et à d'autres formes de violences au cours de l'enfance peut avoir de lourdes conséquences sur le développement psychologique et cognitif des enfants.

L'enfant qui grandit dans un climat de violence peut avoir tendance à se replier sur soi à ne plus faire confiance aux autres, notamment aux adultes auprès de qui il serait susceptible de trouver de l'aide.

La perte de l'estime de soi, le décrochage scolaire résultant d'une enfance maltraitée peuvent encourager à l'adolescence et à l'âge adulte des comportements à risque.

LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS FAITES AUX ENFANTS

Depuis 1978, l'organisme américain ICAP³ développe le programme CAP⁴, qui a fait ses preuves auprès de centaines de milliers d'enfants dans plus de 15 pays (Canada, Japon, Croatie, Angleterre, Estonie, Corée, Ukraine ...) et a été traduit dans plusieurs langues. Il existe une version francophone de ce programme en Amérique du Nord appelé ESPACE.

La prévention des agressions faites aux enfants est un enjeu important, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. On peut citer à titre d'exemple la loi de 2007 sur la protection de l'enfance qui a pour objectif de renforcer la prévention. De plus, en 2014, l'Organisation Mondiale de la Santé promeut les programmes de formation parentale et de prévention des violences sexuelles dans les écoles. Enfin, la convention des droits des enfants⁵

3 International Center for Assault Prevention

4 Child Assault Prevention

5 Article 19, 1989

prévoit que « l'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié et il établit des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes ».

Si différents dispositifs d'aide aux victimes et de pénalisation des auteurs existent, la prévention des agressions, centrée sur les enfants eux-mêmes est peu développée. C'est pourtant un outil novateur, complémentaire des politiques de lutte contre les violences faites aux enfants, tels que la protection judiciaire et administrative et la prise en charge judiciaire.

Le programme CAP se base sur une analyse de la spécificité des violences faites aux enfants pour déterminer quels sont leurs besoins et quels outils leur transmettre ainsi qu'à leur entourage. Cette analyse a démontré qu'il existe trois facteurs qui rendent les enfants plus vulnérables :

- **le manque d'informations** : difficulté à aborder le sujet des violences, tabou autour des agressions sexuelles par exemple.
- **la dépendance face aux adultes** : sur les plans économique, affectif, psychologique et physique.
- **l'isolement social** : ignorance des droits et des ressources disponibles.

LE PROGRAMME CAP

Le programme comprend trois composantes :

- ateliers destinés aux enfants
- atelier destiné au personnel encadrant
- atelier destiné aux parents, tuteurs/tutrices

Les ateliers destinés aux enfants (environ de 6 à 12 ans)

Les ateliers destinés aux enfants sont conçus pour renseigner les jeunes et les aider à acquérir des habiletés. Ils sont élaborés de façon à permettre aux jeunes de développer leurs « ressources intérieures ». Ce sont des ateliers à caractère décontracté, qui sont interactifs et amusants. Pendant que les enfants sont assis en cercle, l'équipe d'animation interprète de petits jeux de rôle qui sont présentés deux fois, en prenant soin d'inclure, la seconde fois, les suggestions des jeunes et les techniques du programme CAP, souvent avec la participation des jeunes eux-mêmes. Les enfants apprennent aussi quelques techniques simples d'autodéfense. L'atelier destiné aux enfants dure une heure et demie.

Chaque atelier est suivi d'« temps de révision » pour les enfants qui ont des questions concernant l'atelier. Pendant cette période, les enfants peuvent poser des questions ou parler de leurs préoccupations avec les animatrices et animateurs. Le programme est sécurisant pour les enfants. Les ateliers les amènent graduellement de la peur vers la confiance. Ils offrent des stratégies

simples et appropriées et utilisent un langage adapté aux différents groupes d'âge.

Les objectifs des ateliers destinés aux enfants sont de :

- les informer de leurs droits de se sentir « en sécurité, forts et fortes et libres »⁶
- les préparer à reconnaître des situations menaçantes ou dangereuses dans une atmosphère sécurisée ;
- leur offrir de l'information et des stratégies pour faire face aux agressions par des inconnus, des proches ou d'autres jeunes ;
- leur enseigner trois stratégies qui contribueront à réduire leur vulnérabilité et à accroître leur sécurité : l'affirmation de soi, l'entraide entre enfants, et le développement d'un réseau d'adultes de confiance.

Ateliers destinés aux adultes

Les ateliers destinés aux adultes durent environ deux heures et sont conçus pour impliquer l'ensemble de la collectivité dans la prévention des abus commis envers les enfants. Destinés au personnel scolaire et aux parents, ils brossent un tableau de l'historique du programme CAP et donnent une brève description des ateliers destinés aux enfants. Ils présentent aussi une vue d'ensemble des agressions faites aux enfants et du rôle que peuvent jouer les adultes pour réduire la vulnérabilité des enfants. Enfin, ils fournissent des pistes aux adultes pour aider les enfants en difficulté en faisant preuve de sensibilité et de respect. (Des études ont démontré à plusieurs reprises que la participation des adultes à la prévention des abus commis envers les enfants est essentielle à son efficacité.)

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

De nombreuses études ont démontré l'efficacité du programme CAP.

Selon un étude américaine⁷ :

« La plupart des élèves échangent des connaissances de base sur les agressions, mais les élèves ayant participé à des programmes de prévention des agressions ont une meilleure compréhension des situations plus subtiles, mais non moins importantes. Ces situations impliquent la prise de conscience que les agresseurs peuvent être des proches de la victime, que les garçons et

- 6 Se sentir en sécurité signifie se sentir bien, en confiance, bref, à l'abri du danger. La force dont il est question ici est moins celle associée à la puissance physique que celle se rapportant à la puissance intérieure en chaque personne, dont font partie le courage, la détermination, l'intelligence, la confiance en soi, etc. Se sentir libre est avoir la possibilité de faire des choix pour soi-même et de pouvoir agir sans contrainte.
- 7 Susan Ko et Merith Cosden, « Do Elementary School-based Child Abuse Prevention Programs Work ? A High School Follow-up ».

les filles peuvent être victimes, et qu'il est important de reconnaître le besoin de signaler toute forme d'agression »⁸.

Une autre étude conclut que les jeunes femmes n'ayant pas participé à un atelier de prévention à l'école au cours de leur enfance étaient deux fois plus susceptibles de subir une ou plusieurs agressions sexuelles que celles qui avaient participé à un atelier⁹.

D'autres recherches ont démontré que les enfants ayant assisté au programme de prévention ressentait beaucoup moins d'anxiété en général devant les inconnus. Et les parents étaient beaucoup moins angoissés en ce qui a trait à la sécurité de leurs enfants après leur participation au Projet CAP¹⁰.

Une étude menée sur le modèle de CAP et ses effets sur les connaissances et les capacités des enfants à prévenir les agressions sexuelles a révélé une importante augmentation des connaissances des enfants sur l'aide à apporter à un ami ou une amie en difficulté, sur la capacité de se confier à un adulte digne de confiance, et sur la possibilité d'agir de façon affirmative dans des situations impliquant des touchers inappropriés, par des personnes connues ou inconnues¹¹.

L'association ANCRAGE

ANCRAGE Association de Prévention des Violences, a pour objectif de réduire les inégalités sociales et de prévenir et combattre les différentes formes de violences et de discriminations qu'elles engendrent.

Depuis sa création en 2010, nous travaillons en particulier à rendre visibles et à réduire les inégalités entre hommes et femmes et les violences spécifiques que subissent les femmes. Nous organisons des stages de prévention des violences pour les femmes, ces formations sont animés par des femmes.

L'association a élargi son champ d'action avec le programme Enfants CAPables, pour sensibiliser aux questions de violences que subissent les enfants.

Nous proposons des stages et ateliers visant à :

- informer les femmes et les enfants, et les personnes en charge de l'éducation, sur les agressions spécifiques auxquels ils et elles sont confrontées, sur leurs droits.
- Donner des outils adaptés à chaque public pour se protéger et mobiliser leur entourage.

8 Traduction libre

9 Laura Gibson et Harold Leitenberg, « Child Sexual Abuse Prevention Programs : Do They Decrease the Occurrence of Child Sexual Abuse ? », 2000.

10 Jeri Smock, (université de Californie) a consacré sa thèse aux effets du programme CAP sur le niveau d'anxiété et la confiance des enfants, interrogeant 80 élèves de CM1 et CM2 et 19 parents.

11 Étude réalisée en 1987 par Mary Kenning et ses associés de l'Université du Nebraska auprès de 72 élèves de CP et CE1.

– Placer les dits publics au centre de la prévention et de la lutte contre les violences qui leurs sont faites, renforcer leur rôle d'actrices et d'acteurs de prévention des violences.

Pour cela, l'association s'appuie sur un réseau local de personnes travaillant sur ces sujets, mais aussi sur un réseau national et international d'associations oeuvrant pour l'autodéfense féministe.

Ressources :

- Organisme ICAP (en anglais) : <http://www.internationalcap.org/>
- Programme francophone ESPACE : <http://www.espacesansviolence.org/>
- Programme ESPACE proposé par le Centre de Prévention des Agressions de Montréal (Québec): <http://cpamapc.org/fr/programmes/espace/>
- Programme ESPACE proposé par le Centre Ontarien de Prévention des Agressions (Québec): <http://infocopa.com/programmes/le-projet-espace>

ANCORAGE Association de Prévention des Violences
6 rue Berthe Boissieux - 38000 Grenoble
tel : 06 95 66 84 70
contact@ancrage-autodefense.fr
Association loi 1901